



Marchés Publics pour les denrées alimentaires pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION MAPA

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique.

> Objet des marchés

L'objectif des 7 marchés concerne la fourniture de produits alimentaires pour les familles suivantes :

- 1- Produits issus de l'agriculture biologique label AB ou équivalent (cf. CCAP CCTP)
- 2- Produits laitiers et avicoles (cf. CCAP CCTP)
- 3- Epicerie
- 4- Produits surgelés (cf. CCAP CCTP)
- 5- Viandes fraîches et charcuterie (cf. CCAP CCTP)
- 6- Produits de la mer
- 7- Boulangerie (cf. CCAP CCTP)

> Engagement, critères de jugement des offres et qualité des fournitures

Chaque lot est réputé indivisible. Pour que l'offre soit recevable, le candidat doit répondre pour tous les produits du lot (toutes les lignes de l'état des besoins du lot doivent être remplies).

Le candidat pourra présenter des offres pour un marché entier ou pour un ou plusieurs lot(s) par marché.

Les variantes sont acceptées si elles sont pertinentes mais avec parcimonie.

Les quantités faisant l'objet du marché sont données à titre indicatif.

<u>Sengagement</u>

- Votre engagement portera sur des prix unitaires (définis à 3 décimales) applicables aux besoins définis pour l'année civile 2020 (état des besoins joints en annexe).
- Cas particuliers : prix ajustables et mode de calcul pour les lots désignés dans le CCAP et CCTP.
- Vous indiquerez clairement les jours et délais de livraison réels sur le document joint (annexe1) ainsi que les produits proposés qui feraient l'objet de <u>précommande obligatoire</u> sur l'état des besoins ou sur un document annexé (agrafé) à l'état des besoins concerné.

Règlement de la consultation (RC) - MAPA 2020

- Votre engagement pourra également porter sur le catalogue général des produits, avec indication d'une remise <u>applicable pour l'année civile 2020</u> sur l'ensemble du catalogue.
- Les offres promotionnelles resteront ouvertes à l'établissement durant toute la durée du marché.
- Les états des besoins dûment complétés font office d'acte d'engagement, lot par lot.

Echantillons

Les échantillons demandés pour comparer les offres des candidats sont fournis à titre gratuit et ne seront pas rendus. (cf. dépôt des échantillons, page 5 du présent document)

Stritères de jugement des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères :

- de qualité à 50%,
- de prix à 40%
- de la fiabilité et de la qualité des prestations (de livraisons) à 10 %.

Par conséquent, il sera tenu compte de la <u>nature et de la qualité du produit par rapport au prix.</u> **Pour ces 3 critères**, un classement sera effectué entre toutes les offres valides.

« Les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale » (article 30 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/15) seront pris en compte dans le critère qualité des produits.

La qualité du produit devra être conforme à la règlementation en vigueur, en particulier :

- La traçabilité
- Les normes françaises homologuées
- Les euro-normes de la C.E.E.
- Les décisions et normes de fabrication du Centre Technique des Conserves de Produits Agricoles approuvées par le ministre de tutelle (CTCPA)
- Les Dates Limites de Consommation (DLC) doivent être conformes aux règlementations en vigueur
- Pour tous les produits, les grammages doivent se rapprocher le plus possible de ceux indiqués dans le tableau des états des besoins en conformité avec les recommandations du GERMCN.
- Une attention particulière sera portée aux candidats qui proposeront des produits issus de production locale et/ou de filières courtes.
- Une attention particulière est demandée pour fournir des produits exempts d'OGM.

> Conditions de retrait, de candidature et de dépôt

♥ Date d'engagement de la négociation

La publication sur le site de l'AJI (www.AJI.com) commence le mercredi 21 août 2019 jusqu'au vendredi 04 octobre 2019 inclus. Les dates sont également consultables sur les sites.

♥ Retrait du dossier de consultation dématérialisé

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires via le profil d'acheteur : https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/

Pour accéder à la plateforme, les soumissionnaires devront respecter les pré-requis techniques de celleci. Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'entité adjudicatrice, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Portable Document Format .pdf
- Rich Tex Format.rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- Les fichiers d'images sous format .bmp, .jpg, .gif

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat peut renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

Important : le dossier de consultation n'est pas disponible sur support papier.

♥ Justificatifs à produire par le candidat

Nous demandons aux candidats de fournir :

1. Des éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

- Les formulaires DC1 et DC2 ou DUME.
- Une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle.
- Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- Une présentation générale de l'entreprise

2. Des éléments nécessaires au choix de l'offre :

- Le document sur les livraisons (annexe 1) : obligatoire pour le critère de la fiabilité et de la qualité des prestations (de livraisons)
- La liste des lots soumissionnés (annexe 2).
- Les états des besoins qui font acte d'engagement (avec les annexes nécessaires si besoin (délai de précommande pour certains produits, précisions utiles sur les produits du lot)
- Toutes les fiches techniques correspondant aux produits proposés.

La signature électronique de l'offre n'est pas obligatoire

Sconditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les candidats ont l'obligation de présenter leur offre **par voie dématérialisée** au plus tard le vendredi 04 octobre 2019 à 16h00 à l'adresse suivante :

https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

♦ Attribution des marchés

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande de l'acheteur public :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et 8 du code du travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Règlement de la consultation (RC) - MAPA 2020

Le candidat devra produire également, en application des articles L.8254-1 et D.8254-2 à 5 du code du

travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de

travail mentionnée à l'article L.5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche,

sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les

administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays

concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les états où un tel serment

n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou

administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents viés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou

accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il

sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que

le marché ne lui soit attribué.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis sa candidature

ou son offre, les attestations d'assurance civile professionnelle et civile décennale en cours de validité,

seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation il ne pourra être procédé à la signature

du marché.

♥ Dépôts des échantillons

Les échantillons demandés devront être déposés entre le lundi 30 septembre et le vendredi 04 octobre

2019.

ATTENTION:

Pour le marché 7 - Boulangerie, le dépôt s'effectuera le vendredi 04 octobre 2019 au matin uniquement.

Les dépôts se feront entre 06h00 et 10h30 à la cuisine du lycée Pothier :

Entrée située 21 rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS.

5

Règlement de la consultation (RC) - MAPA 2020

♦ Renseignements

Pour toute demande de renseignement, une réponse sera apportée en direct ou dans les meilleurs délais en contactant, aux jours et horaires cités au point « retrait des dossiers » :

Mme ROUSSET DE PINA – service Intendance
Lycée Pothier
2 bis rue Marcel Proust
45044 ORLEANS CEDEX 1

Tel: 02.38.79.56.00 (accueil de l'établissement)

Mail: mathilde.rousset-de-pina@ac-orleans-tours.fr

Les demandes de renseignements doivent être faites avant le vendredi 04 octobre 2019 à 11h00

♦ Attributions

Les avis d'attributions seront consultables sur le site de l'AJI.

Les candidats retenus et non retenus seront tous avisés par écrit dans le courant de la semaine 46.

Marchés Publics Cuisine du lycée Pothier 2020 Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

ANNEXE 1 – LIVRAISONS

Document à fournir obligatoirement et à joindre dans l'enveloppe N° 1

.)

Dénomination du candidat (ou cachet avec les coordonnées) :

	Jours de livraisons (réellement possibles)
Précisez si les livraisons ne	concernent qu'une catégorie de produits ou plusieurs (sec, surgelés, frais, .
	(Rappel, livraison de 6h00 à 10h30)
	J Lundi
	J Mardi
	1 Mercredi
	J Jeudi
	1 Vendredi
	Samedi (matin)
Pour le marché de Bou	llangerie, merci de préciser à côté du jour, le nombre de livraisons possibles par jour
Possibilité de dépanna	ge le jour même : 🔲 OUI 🔲 NON 🗖 Autre
possibilité :	····
Délai de commande re	éel, nécessaire
(préciser avant quelle h	neure et toute autre précision utile) :
	J A pour B
	J A pour C
	J A pour D
	J A pour E

Pour les produits proposés qui devront faire l'objet d'une précommande spéciale, merci de le préciser sur l'état des besoins ou sur un document annexé à l'état des besoins.

Marchés Publics Cuisine du lycée Pothier 2020 ANNEXE 2 - Liste des lots soumissionnés

Document à fournir et à joindre dans l'enveloppe N° 1

Nom et coordonnées du fournisseur (ou cachet) :			

Cocher la ou les case(s) des lots présentés

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Marché 1 : Produits issus de l'agriculture biologique		
Lot N° 1	Epicerie		
	Marché 2 : Produits laitiers et avicoles		
Lot N° 1	Beurre – lait - œufs		
Lot N° 2	Fromages		
Lot N° 3	Yaourts et crèmes dessert		
	Marché 3 : Epicerie		
Lot N° 1	Salé		
Lot N° 2	Sucré		
Lot N° 3	Sauces et soupes		
Lot N° 4	Paniers repas		
Lot N° 5	Epices		
Lot N° 6	Biscuits sucrés		
	Marché 4 : Produits surgelés		
Lot N° 1	Viandes		
Lot N° 2	poissons		
Lot N° 3	Plats cuisinés		
Lot N° 4	Plats cuisinés spécifiques		
Lot N° 5	Légumes et pomme de terre		
Lot N° 6	Purées		
Lot N° 7	Poêlées		
Lot N° 8	Desserts (pâtisseries et glaces)		
	Marché 5 : viandes fraîches et charcuteries		
Lot N° 1	Viande de bœuf – veau - agneau		
Lot N° 2	Viande de porc		
Lot N° 3	Volailles		
Lot N° 4	Saucisserie et charcuterie		
	Marché 6 : Produits de la mer		
Lot N° 1	Produits de la mer		
	Marché 7 : Boulangerie		
Lot N° 1	Pains et viennoiseries		
	. dinie et viernieleenee		



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

ANNEXE 3

MARCHES ET ACCORDS-CADRES LETTRE DE CANDIDATURE DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

DC1

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots. En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Lycée Pothier 2 bis rue Marcel Proust 45044 ORLEANS CEDEX 1

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Marchés Publics pour les denrées alimentaires du lycée Pothier pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

C - Objet de la candidature.
(Cocher la case correspondante.)
La candidature est présentée :
pour le lot n° ou les lots n° du marché de la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) ;
ET pour le lot n° ou les lots n° du marché
ET pour le lot n° ou les lots n° du marché de la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre <i>(en cas de participation à plusieurs marchés)</i> ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)
☐ pour tous les lots de la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre.
1 Formulaire per obligataire disposible, que se peties evaliantive, que le cite du ministère obergé de l'économie

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économi

Règlement de la consultation - MAPA 2020

D - Prés	sentation du can	didat.			
(Cocher I	a case correspondant	e.)			
	Le candidat se pre	ésente seul :			
social (si numéro S	elle est différente de	celle de l'étab numéro d'ider	olissement), son ad	ndidat individuel, les adresses de son établissement lresse électronique, ses numéros de téléphone et de n ou international ou propre au pays d'origine du ca	télécopie et sor
] Le candidat est ur	n groupemen	t d'entreprises :		
	☐ conjoint	OU	☐ solidai	re	
Er	n cas de groupemer	nt conjoint, le	mandataire est s	olidaire :	
	□NON	OU	□ OUI		
E - Iden∙	tification des me	mbres du a	roupement et	répartition des prestations.	
(Tous les	s membres du groupe	ment rempliss	ent le tableau ci-de	essous. En cas de groupement conjoint, les membre ns que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)	es du groupemen
N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)		ment (*), iméros de uméro SIRET	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	

^(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des <u>ICD</u>.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Interdictions de soumissionner

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- b) être en règle au regard des articles <u>L. 5212-1</u> à <u>L. 5212-11</u> du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés..

F2 - Capacités.

	pement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer e et financière et des capacités techniques et professionnelles :
	☐ les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD].]

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Règlement de la consultation - MAPA 2020

Règlement de la consultation - MAPA 2020